

## URGENT CHINE-Recensement des entrepôts frigorifiques pour les produits laitiers\_date limite le 14 décembre 2021

### *Message de la part de FranceAgriMer*

Le 12 avril 2021, l'Administration générale des douanes de la République populaire de Chine (GACC) a publié deux nouveaux règlements qui régiront la salubrité des aliments en Chine ainsi que les aliments importés et exportés : [Décret no 248](#) (Règlementation relative à la gestion de l'enregistrement des établissements étrangers producteurs de denrées alimentaires importées et [Décret no 249](#) (Mesures de gestion de la sécurité des denrées alimentaires importées et exportées). Les nouveaux décrets entreront en vigueur le **1er janvier 2022**, et tous les pays exportant des denrées vers la Chine devront respecter les nouvelles exigences énoncées dans ces décrets.

Les entrepôts frigorifiques stockant les produits laitiers avant leur export vers la Chine sont concernés. Ce n'est évidemment pas un nouveau produit SPS mais leur enregistrement n'était pas demandé auparavant. Dans l'attente de modalités plus précises de la part des autorités chinoises, France AgriMer vous sollicite dans l'urgence pour recenser les entrepôts candidats au stockage des produits laitiers vers ce pays.

**Ce recensement concerne uniquement les entrepôts frigorifiques où est stocké le produit final juste avant l'envoi vers la Chine.**

Merci de faire parvenir à Monsieur Sélim KHODJA ([selim.khodja@franceagrimer.fr](mailto:selim.khodja@franceagrimer.fr)) **pour le 14 décembre** [le tableau](#) joint à cette lettre d'information.



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER